



Communiqué de presse du 6 juillet 2021

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Prévention @capeb_fr / @preventionbtp / @CNATPnationale / #IRISST

Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP - Année 2019 - 8^e édition

Formation à la prévention en nette diminution : les acteurs de l'artisanat du BTP se mobilisent pour développer de nouveaux formats

Paris, le 6 Juillet 2021 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes ([CNATP](#)), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail ([IRIS-ST](#)) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ([OPPBTB](#)) dévoilent les résultats de la 8^e édition de l'Observatoire national des formations à la prévention suivies dans les entreprises artisanales du BTP. Cette étude traite les données du FAFCEA et de Constructyts qui correspondent aux actifs du BTP (chefs d'entreprise et salariés) des entreprises de moins de 20 salariés qui ont suivi une formation en 2019.

Après une forte hausse en 2018, les résultats attestent en 2019 d'une baisse significative (-14 %) de la formation continue dans l'artisanat du BTP (tous domaines confondus). Cette chute concerne tous les domaines de formation : -16 % pour le domaine de la gestion, -19 % pour le domaine de la prévention et -3 % pour le domaine technique. A noter cependant que, comme l'édition précédente, la prévention reste le premier domaine de formation en 2019 et représente 52 % des formations suivies par les actifs de l'artisanat du BTP. Les formations obligatoires à la sécurité restent les plus suivies : la conduite d'engins (25 %), l'électricité (24 %), le travail en hauteur (20 %), le secourisme (15 %) et l'amiante (10 %).



Les formations liées aux contraintes physiques et à l'utilisation de produits dangereux en augmentation

Avec une part de 52 % contre 55 % en 2018, les formations à la prévention restent le 1^{er} domaine de formation en 2019 malgré une baisse. Ainsi, 66 904 actifs ont été formés, soit une baisse de 19 % par rapport à 2018 où l'on comptabilisait 82 700 stagiaires.

Dans cette catégorie, les formations les plus dispensées sont celles qui sont obligatoires : la **conduite d'engins (25 %)**, **l'électricité (24 %)**, **le travail en hauteur (20 %)**, **le secourisme (15 %)** et **l'amiante (10 %)**. A noter que les formations liées aux contraintes physiques et les formations liées à l'utilisation des **produits dangereux sont quant à elles en augmentation (respectivement + 7 % et + 19 %)**. Ces augmentations positives soulignent l'importance de ces enjeux pour les entreprises artisanales du BTP en termes d'accidentologie et de maladies professionnelles. Au regard de la population interrogée, **les métiers de travaux publics ainsi que les couvreurs, plombiers-chauffagistes, les électriciens et les charpentiers menuisiers agencesurs paraissent être davantage actifs en matière de suivi de formations à la prévention que les autres corps de métier.**

En superposant ces résultats avec les risques avérés sur les chantiers, l'Observatoire met cependant en évidence **un écart entre la principale cause des accidents survenus et les thématiques de sécurité** suivies par les professionnels. Ainsi, les contraintes physiques comme la manutention manuelle constituent la 1^{ère} cause d'accidents pour les professionnels du BTP alors que la formation à ce risque reste très faible (1 % des formations suivies). **Un constat qui démontre la nécessité de poursuivre la sensibilisation des artisans et des salariés des entreprises artisanales à l'adoption des bons gestes et aux bonnes postures sur leur lieu de travail.** Ces efforts ne pourront être faits sans que de **nouveaux moyens de sensibilisation** comme la réalité virtuelle ou la réalité augmentée ne soient proposés aux entreprises artisanales.

Formations à la prévention : une dynamique inégale selon les profils et le territoire

Dans la continuité des éditions précédentes, **les métiers des travaux publics, les électriciens, les couvreurs-plombiers-chauffagistes et les charpentiers menuisiers agencesurs figurent parmi les métiers les plus représentés dans les formations à la prévention** au regard de leur effectif de référence. Les métiers de la pierre (-53 %) et du paysage (-61 %) sont les catégories les plus touchées.

De plus, comme les années précédentes, 95 % des stagiaires de ces formations à la prévention sont des salarié(e)s alors qu'ils ne représentent que 60 % des actifs. Ce constat s'explique en partie par les obligations de formation qui concernent essentiellement les salariés, même si de plus en plus de formations à la prévention visent également les artisans travaillant seuls.

L'Observatoire montre également que l'implication dans la formation dépend de certains critères, au-delà des métiers. Ainsi, comme les années précédentes, l'étude montre que 97 % des stagiaires formés à la prévention sont des hommes. Malgré une féminisation progressive des métiers, **les femmes, qui représentent 13% des salariés et 4 % des chefs d'entreprises du Bâtiment, restent sous-représentées dans les formations à la prévention (3 %) malgré une légère augmentation de 2 % depuis 2018.** En effet, elles restent majoritairement affectées aux activités administratives et sont donc moins concernées par les formations sécurité axées sur les problématiques liées aux chantiers.

Autre variable qui influe sur le suivi des formations : l'âge. En 2019, **les stagiaires âgés de 20 à 40 ans restent les plus impliqués dans les formations à la prévention (64 %)**. A l'inverse, la tranche d'âge « 51 ans et plus » présente un écart négatif important par rapport à sa valeur de référence (14% seulement de présence aux formations alors qu'ils représentent 26 % des actifs du BTP). Le bagage de l'expérience peut être à l'origine de leur faible présence en formation à la prévention.

Enfin, les résultats de l'Observatoire attestent d'un **dynamisme inégal selon les régions** : la région **Grand-Est** ainsi que **les régions Hauts-de-France et Occitanie** montrent une forte présence en formation. À l'inverse, **l'Île-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur** montrent un dynamisme moins important au regard de leur effectifs de référence. A noter cependant que ces résultats doivent être mis en perspectives avec les caractéristiques propres à chacune d'elles (activité des entreprises, politiques incitatives...)

Cap sur le digital pour adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises artisanales du BTP

Les acteurs de la formation professionnelle ont redoublé d'efforts pour identifier de nouvelles actions afin de développer des offres dans lesquelles le **distanciel et le présentiel se combinent** en fonction de leur pertinence pédagogique et des besoins du client :

- Proposer des **formations adaptées au métier**, à la taille de l'entreprise, facile d'accès
- Sensibiliser les chefs d'entreprise sur **leurs obligations en matière de formations à la sécurité**
- Développer des formations avec **la réalité virtuelle et la réalité augmentée**
- Poursuivre le développement des **formations numériques en distanciel** pour tout ou partie

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, affirme : « *Ces formations en distanciel sont un levier efficace pour permettre aux participants de se former à leur rythme et aux entreprises artisanales de gagner du temps tout en étant adaptées à la prévention des risques professionnels. Il est donc important de poursuivre le développement de ces formations en ligne et de prendre en compte le retour d'expérience des stagiaires afin d'adapter au mieux ces offres aux besoins des professionnels. Ce format permet d'allier la théorie et la pratique sur le terrain avec des mises en situation sur chantier, des simulations d'accidents, des chasses aux risques, des entraînements aux gestes techniques... A noter cependant que le développement et la mise en place de ces formations représente encore un coût élevé !* »

De son côté, pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux formations obligatoires qu'ils doivent suivre, l'IRIS-ST propose sur son site internet un onglet formation avec des outils d'accompagnement :

- **L'outil d'auto-diagnostic en ligne** : à travers un questionnaire en ligne, le chef d'entreprise renseigne différentes situations de travail qui portent sur les différents thèmes de formation obligatoire et obtient, en quelques clics, la liste des formations sécurité obligatoires pour ses salariés ou pour lui-même.
- **Les fiches synthétiques** pour chaque formation incluant des informations sur les modalités à connaître telles que la durée, les prérequis, les objectifs ou encore le cadre réglementaire de la formation.
- **Les fiches par métier** qui reprennent l'ensemble des formations obligatoires à la sécurité indispensables pour son métier. À noter toutefois que ces listes sont données à titre indicatif et doivent être adaptées à l'activité et aux conditions réelles de travail des entreprises.

De son côté, pour sensibiliser les chefs d'entreprise et les équipes des entreprises artisanales, l'OPPBTB propose plusieurs e-learning gratuits :

- sur le site preventionbtp/formation.fr, une collection de modules appelés Dclac Prévention. Ces modules de 15 minutes permettent d'acquérir les savoirs essentiels en prévention sur différents sujets : utilisation d'un échafaudage en sécurité, Port du harnais, Chargement des véhicules et arrimage des charges, Bruit, Hygiène, Accueil, PPSPS, Ils sont composés de vidéos et de quiz pour tester ses connaissances. Ils peuvent être suivis en ligne ou téléchargeables pour animer des réunions sur la sécurité.
- Sur la chaîne youtube OPPBTB, une collection de modules Minutes Prévention. Ces modules de 2 minutes font prendre conscience des risques et de l'intérêt de s'en protéger : le casque, la fatigue au volant, les échelles, ...

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente : « *Les résultats de cette nouvelle édition de l'Observatoire des formations à la prévention mettent en évidence une forte baisse de la formation en continue de nos artisans du bâtiment. Or, nous savons combien la prévention dans nos métiers est essentielle pour éviter les accidents sur les chantiers. Cette chute du suivi des formations nous a donc suffisamment alertés pour que nous élaborions de nouvelles solutions, davantage adaptées aux contraintes du moment et aux besoins de nos artisans. C'est pourquoi, nous souhaitons développer davantage d'offres dans*

lesquelles le distanciel et le présentiel se combinent grâce aux technologies digitales comme la réalité virtuelle et augmentée. Une incitation qui je l'espère portera ses fruits ! »

Paul DUPHIL, Secrétaire général de l'OPPBTP : « *La formation est un levier fondamental pour enrichir les compétences des compagnons mais aussi des chefs d'entreprise artisanales en termes d'organisation et d'évolution des compétences individuelles et collectives. Les technologies digitales connaissent un développement sans précédent et révolutionnent tous les secteurs d'activité. Plus de 90% des artisans du BTP sont connectés, grâce à un smart phone, un ordinateur ou une tablette. Dans ce contexte l'OPPBTP met à disposition des artisans de nouveaux formats de formation adaptés à leurs enjeux et à leurs impératifs, tels que des vidéos courtes et opérationnelles utilisables en autonomie, des formations en E-learning, des webinaires... et bénéficier d'une assistance technique à distance grâce à « Prévention BTP en Direct ».*

Françoise DESPRET, Présidente de la CNATP : « *Pour assurer la continuité de leurs activités durant la crise sanitaire, les formateurs ont adapté les formations prévues en présentiel en cours à distance. Nous même, Organisations Professionnelles avons proposer des réunions en visioconférence. Nos entreprises ont ainsi pu se familiariser à ces nouveaux outils, ces nouvelles habitudes et trouver certains avantages notamment le gain de temps en déplacement. Si le présentiel demeure essentiel pour l'aspect pratique et pour les relations humaines, pour construire nos progressions, nous devons réfléchir à la construction de formations hybrides en combinant le présentiel et distanciel. »*

**Télécharger la nouvelle note de synthèse de l'Observatoire
(faits marquants de l'année 2019) via [ce lien](#)**

Cartographier la prévention des risques professionnels pour mieux agir

À travers la production d'une note de synthèse annuelle, l'Observatoire des formations de la prévention permet de suivre les évolutions statistiques par métier, par risque, par profil de stagiaire ou encore par région. Ces indicateurs sont essentiels pour identifier les actions prioritaires à mener pour développer une culture de prévention au sein des entreprises artisanales.

Périodicité :

La périodicité est annuelle. Cette 8^e note de synthèse de « l'Observatoire national des formations à la prévention » porte sur l'année 2019.

Méthodologie et sources :

L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et Sécurité au Travail (IRIS-ST) analyse depuis 2011 les formations à la prévention réalisées par les entreprises artisanales du BTP en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP. L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure connaissance des formations sécurité suivies par les professionnels pour pouvoir dégager des axes d'actions.

Pour réaliser cette étude, l'Institut utilise les données disponibles en s'appuyant notamment sur les fichiers du FAFCEA pour les chefs d'entreprise et les conjoints non-salariés et ceux de CONSTRUCTYS pour les salariés. Ils regroupent l'ensemble des stages ayant fait l'objet d'une prise en charge par ces organismes. Le périmètre d'analyse porte sur les actifs des entreprises artisanales de moins de 20 salariés et les artisans travaillant seuls.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment

651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment

56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du secteur du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

A propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP réalise l'accompagnement de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Depuis 1947, les missions de l'OPPBT ont évolué pour s'adapter aux besoins des entreprises et se traduisent aujourd'hui autour de 3 axes : le conseil, la sensibilisation et la formation.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

A propos de la CNATP

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. On compte 63710 entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage (moins de 20 salariés), soit 96 % du total, réparti comme suit :

- 35260 entreprises de Travaux publics sont artisanales, soit 94 % du secteur,
- 28450 entreprises sont Paysagistes sont artisanales, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises artisanales de Travaux publics et du Paysage sont de 97300. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : www.cnatp.org

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54- aaugeraud@hopsctoch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour IRIS-ST

Pauline Goineau - Tel 01.53.60.51.42

Pour l'OPPBT

Solange Delpech - 01 46 09 26 76 - solange.delpech@oppbtp.fr

Stéphanie Bignon-Bienvenue - 01 46 09 26 54 - stephanie.bignon.bienvenue@oppbtp.fr

CLC Communications : Tél : 01 42 93 04 04

Christelle Grelou - c.grelou@clccom.com

Ingrid Jaunet - i.jaunet@clccom.com

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP : David LEMAIRE - Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 - d.lemaire@cnatp.org